

**Ministre des Transports,
de l'Infrastructure et des Collectivités**

Ottawa, Canada K1A 0N5

Le 7 mars 2007

Madame Deborah Bourque
Présidente nationale du
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Madame,

Je vous remercie de la lettre du 20 décembre 2006 que vous avez adressée à l'honorable Lawrence Cannon, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre responsable de la Société canadienne des postes, au sujet du privilège exclusif de Postes Canada sur la livraison de la poste-lettre. Le ministre m'a demandé de vous répondre en son nom.

Le Ministre est sensible au fait que le privilège exclusif que détient Postes Canada sur la livraison des lettres assure à la population canadienne l'égalité d'accès à des services postaux à l'échelle nationale, moyennant un tarif postal universel. Bien que l'acheminement d'une lettre d'un bout à l'autre du pays coûte plus cher que celui d'une lettre au sein d'une même ville, le privilège exclusif fait en sorte que le tarif postal exigé pour les lettres est le même partout au pays, peu importent les distances ou la taille de la collectivité desservie.

La défense que Postes Canada doit opposer aux prétentions des entreprises de repostage internationales relativement à son privilège exclusif pour la livraison des lettres constitue une question complexe. C'est pourquoi le ministre a entrepris un examen de la question afin d'éclaircir les options possibles.

Je vous remercie, encore une fois, de votre lettre.

Sincères salutations,

Paul Terrien
Chef de cabinet